

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**28 JANVIER 2021**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation d'une  
subvention dans le cadre  
du FIPD 2021 –  
prévention de la  
délinquance**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 29 janvier 2021  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 29 janvier 2021  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 janvier 2021

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUELLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 28 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 janvier deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET\*, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

\*Monsieur FOUCHET présent à partir du dossier 21 A 03

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BASSINE à Monsieur BATTISTELLI  
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Madame SLEMPKES à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE  
Madame FRABOULET à Monsieur RICHARD  
Monsieur GREVET à Monsieur BENTZ

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MIGEON

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20210128-21-A-15d-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2021  
Date de réception préfecture : 29/01/2021

**N° DE DOSSIER** : 21 A 15d

**OBJET** : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FIPD 2021  
PREVENTION DE LA DELINQUANCE

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Monsieur le Préfet des Yvelines a lancé le 18 décembre 2020 l'appel à projets 2021 au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour les actions de prévention de la délinquance, qui doit permettre de déployer sur les territoires les axes d'orientation de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite déposer un dossier en 2021 pour l'action de prévention spécialisée menée sur le territoire du Bel Air en collaboration avec l'IFEP, association de prévention spécialisée.

Cette action éducative, qui s'inscrit dans le cadre de la politique sociale de la Ville en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, s'adresse en priorité aux jeunes de 10 à 25 ans en grande difficulté, en marge des dispositifs de droit commun, en rupture sociale et familiale.

Elle est prévue pour un an pour l'année 2021 dans l'objectif de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion professionnelle et la promotion sociale des jeunes et des familles, avec notamment une action de présence sociale active (action de rue), la mise en lien vers les autres institutions exerçant dans les champs de l'insertion sociale ou en direction de la jeunesse, l'organisation de chantiers éducatifs, la participation aux manifestations locales pouvant concerner le public ciblé.

D'autres actions pouvant correspondre aux quatre principaux axes de la stratégie nationale de prévention de la délinquance – agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention auprès des jeunes, aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger, s'appuyer sur la population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance, et créer une gouvernance renouvelée et efficace – sont également en préparation et pourront faire l'objet de dossiers de demande de subvention.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet des Yvelines les dossiers entrant dans le cadre du FIPD 2021 pour les actions de prévention de la délinquance et à demander les cofinancements associés.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ s'abstenant,

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet des Yvelines les dossiers entrant dans le cadre du FIPD 2021 pour les actions de prévention de la délinquance et à demander les cofinancements associés.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

  
Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye